

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUILLET 2017**

Délibération
n° 2017.07. 62.B

**Balayage mécanique
et manuel des voiries
des sites
communautaires :
appel d'offres ouvert**

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE DIX SEPT à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juillet 2017**

Secrétaire de séance : Actes-Office

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, Marie-Hélène PIERRE, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2017

**DELIBERATION
N° 2017.07. 62.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**BALAYAGE MÉCANIQUE ET MANUEL DES VOIRIES DES SITES COMMUNAUTAIRES :
APPEL D'OFFRES OUVERT**

Dans le cadre de sa compétence « Développement économique », GrandAngoulême doit gérer les zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique,... A ce titre, il incombe à la collectivité le nettoyage des voiries, trottoirs, pistes cyclables accotements et autres aménagements de voiries dans ces zones d'activités.

Le présent marché a pour objectif de répondre à cette nécessité via des prestations de balayage mécanique des caniveaux et des chaussées entières ; pistes cyclables comprises. Il sera demandé au titulaire du marché d'apporter un soin tout particulier aux angles morts afin d'éviter l'accumulation de détritrus. Le marché prévoit également que les avaloirs soient dégagés de tous résidus obstruant l'écoulement des eaux. Le reste de la prestation consiste en un balayage manuel qui devra être effectué en parallèle sur toutes les parties qui ne pourront être traitées par la balayeuse.

Compte tenu du volume estimé des achats, la consultation se fera sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément au titre II de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et aux articles 25, 33, 36, 66 à 68, 78 à 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La forme des contrats sera l'accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande sur la base de prix unitaires, sans engagement sur un montant minimum ni maximum. Ce type de contrat correspond à l'ancienne notion de marché à bons de commandes.

L'accord-cadre n'est pas alloti et prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an renouvelable trois fois par expresse reconduction, soit une durée maximale de quatre ans.

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 28 juin 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne Godichaud, en sa qualité de Vice-Présidente en charge de la commande publique, à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :
17 juillet 2017**

**Affiché le :
17 juillet 2017**